

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 27 SEPTEMBRE 2023 à 18H45

L'an deux mil vingt-trois le 27 septembre le conseil municipal de la commune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur PERLUMIERE Philippe, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : quatorze

Date de convocation du Conseil Municipal : 18/09/2023

Membres en exercice : 14

Présents : 10

Votants : 11

PRESENTS : M. PERLUMIERE Philippe, Mme BROUX Marie-Pierre, Mme CAPPELLE Carline, M. FAILLY Jean-Pierre, M. STEINER Cyril, Mme SIMONNET Florence, M. BOURRAT Guy, M. ESCLAFIT Christophe, M. LAFAYE Jérôme, Mme PERLUMIERE Pauline, lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : BOCCA Lydie, Mme YON Sylvie, M. LAFAYE Jérôme (pouvoir à M. LAFAYE Jérôme), M. ET-TABTI Omar

Secrétaire de séance : M. STEINER Cyril

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 12 avril est approuvé à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

- Rapport annuel du SMD3
- Rapport annuel du SMAEP
- Rapport de la CCI et Finance
- Transfert assainissement
- Projets en cours
- Devis tondeuse
- Questions diverses

Rapport annuel du SMD3 Monsieur le Maire présente le rapport annuel du SMD3. Le document ne contient pas de changement dans ce que nous connaissons aujourd'hui. Une interrogation sur des poids. 32 kg supplémentaires en emballages et papiers, 11 kg supplémentaires pour le verre (qui étaient mis dans le sac noir) et 11 kg en moins pour les ordures ménagères. L'interrogation porte sur le fait que, on devrait trouver une égalité entre ces trois composantes $32 + 11 = 43$ kg et non 23 en moins dans le sac noir. Et cela sans compter la partie compostage qui elle aussi a dû augmenter. Ce n'est pas un bon signe si la quantité d'emballage augmente

Un début de débat sur l'organisation mise en place qui n'est pas satisfaisante est clos, n'étant pas l'objet.

Rapport annuel du SMAEP Le rapport montre toujours, ce que souligne M. Le maire, une perte de 29 % entre la production et la consommation. M. Jérôme Lafaye souligne que cela paraît important au regard de collectivité urbaine, il faut le ramener au nombre de kilomètres du réseau. Malgré cela des travaux importants devront être effectués dans l'avenir. Aujourd'hui seulement 1% du réseau est refait par an.

Rapport de la communauté de communes CCI Monsieur le Maire présente le rapport de la communauté que chaque conseiller a dans les documents. Il permettra à chacun d'avoir une idée plus précise des compétences et de leurs enjeux. Les compétences transférées représentaient pour Sourzac 230 968€ en fonctionnement auxquels s'ajoutent 46 053€ pour l'investissement soit un total de 277 021€ versés par la commune à la communauté. La communauté doit faire face à l'augmentation des coûts salariaux et des matières premières sans que cela soit compensé par les communes d'une part et d'autre part à la mise aux normes de nombreux bâtiments dont elle à la charge après le transfert des compétences (comme l'école de Sourzac et les autres écoles mais aussi les piscines, les crèches, ...). Elle doit faire face, de plus, à des dépenses liées à des compétences nouvelles (instruction des CU et des permis de construire, compétence mobilité, GEMAPI). Une proposition d'augmenter la CFE pour la rééquilibrer en fonction des bases n'a pas été retenue lors du dernier conseil communautaire. Il faudrait que les communes versent un supplément en investissement, un abandon de la Dotation de Solidarité Communautaire, le paiement de l'instruction des permis et que certaines compétences soient reprises par certaines communes (Piscines, crèches). C'est à ces conditions que la communauté sera viable financièrement dans le futur.

Transfert assainissement SICTEU (Syndicat intercommunal de traitement des eaux usées) Il faut savoir que cette compétence sera obligatoirement transférée aux communautés de communes au 1^{er} janvier 2026. Une partie du réseau de Sourzac est, déjà, envoyé vers le SICTEU. Monsieur le Maire a été contacté par le Président du SICTEU qui propose que l'intégralité du service assainissement collectif de SOURZAC soit intégrée à celui du SICTEU et non à la communauté de communes. Le Conseil approuve et autorise le Maire à continuer la démarche. Une prochaine réunion est programmée le 9 octobre avec les élus concernés.

Projets en cours

- **Salle des fêtes** Les travaux de rénovation énergétique vont se poursuivre au niveau de la salle des fêtes par une isolation des parties basses et un remplacement des luminaires existants par des Leds. Cela permettra indirectement une isolation phonique de la « Petite salle » pour les associations.
- **RD 38** Les travaux débiteront dès que le SDE aura effectué les études pour l'enfouissement des réseaux.
- **Construction de l'École** Monsieur le maire a participé à la commission d'appel d'offres. Des entreprises ont répondu à tous les lots de d'offres. Les réponses apportées par certaines d'entre

elles doivent être précisées financièrement et/ou techniquement. Une prochaine réunion est programmée courant octobre, elle définira les entreprises qui exécuteront les travaux.

- **Pont de Sourzac** Monsieur le maire et l'Adjoint aux travaux ont été conviés à la réunion, le 27 septembre pour le pont de SOURZAC -SAINT-LOUIS. Le pont doit faire l'objet d'importants travaux de rénovation y compris sur sa structure. (Remplacement de la chaussée par une dalle en béton armé ; remplacement des appuis du pont qui sera soulevé de quelques centimètres, remplacement des trottoirs et des garde-corps). Ces travaux sont nécessaires à la pérennité du pont et obligeront à une fermeture assez longue.
- **Lotissement** Monsieur le maire informe que lors de l'enquête publique une pétition a circulé. Des éléments sont exagérés ou erronés : pour informer, il faut un projet arrêté comme par exemple pour celui de la RD 38 où une réunion publique a eu lieu pour les riverains. Expropriation ne veut pas dire spoliation, le propriétaire sera indemnisé. Bétonisation seulement environ 1500 m² seront construits sur 27000 m². Dégradation paysagère l'environnement (présence de bardage, d'une station de lavage, d'un toit écroulé) ne sera pas dégradé par 15 toitures dont les spécifications devront se conformer au règlement du PLUi. Une bande de 5000m² sera paysager en bordure de la RD 6089. Une personne présente n'est pas d'accord, « la commune devrait améliorer l'environnement ». Madame CAPELLE intervient pour indiquer que ce projet permettra l'accueil de population notamment des couples avec enfants car il faut penser au développement de notre commune et à l'avenir de notre école.

La commissaire enquêtrice a rendu son rapport et émet un AVIS FAVORABLE pour la suite du projet.

- **Achats**

- L'achat d'un minibus doit se faire de façon rapide le service de taxi devant prendre fin. Il faut permettre aux personnes isolées de se rendre à Mussidan ou sur la zone commerciale de Saint-Médard-de-Mussidan.
- Une proposition d'achat de tracteur pour pouvoir y associer une banquetteuse est à l'étude pour la saison prochaine.
- La tondeuse doit être remplacée, un devis est en cours chez les établissements Plaçot à Sourzac pour la saison prochaine.

Bilan saison estivale Les recettes du camping (hors mobil-home) sont de 8392,26 €. Il faut enlever les charges liées à l'activité : salaire de l'employé, eau, électricité, taxe de séjour. L'excédent permet aussi un investissement sur cet équipement. Il est très apprécié des personnes par son cadre et l'accueil du personnel.

QUESTIONS DIVERSES

- **L'embrasement** : l'embrasement qui n'a pu se faire le 17 septembre doit être reporté. La date d'halloween pourrait être retenue pour clore cette journée.
- **Concert MNOP** Monsieur Le Maire propose que la commune accueille un concert de M.N.O.P. (Musique de la Nouvelle Orléans en Périgord). Le conseil donne son accord pour que des contacts soient pris avec l'organisateur.
- **Concours de Peinture** L'association Couleurs de Nouvelles Aquitaine peut permettre l'organisation d'un concours de peinture sur le site de l'église. Le conseil donne son accord.
- **Plan de SOURZAC** Un plan de la commune est en cours de réalisation en interne. Il permettra de se familiariser avec le nouvel adressage et les lieux-dits de la commune.
- Madame SIMONNET fait part d'une demande d'une habitante dont le garage a été inondé lors des fortes pluies. Il sera envisagé si cela est possible la création d'un cordon pour limiter les eaux de ruissellement de la route.
- Madame SIMONNET fait part de la demande d'administrés pour améliorer le chemin dit de « Patte de chien » car des rochers affleurent depuis le ruissellement. Les services se rendront sur place pour voir ce qui peut être fait.
- Monsieur BOURRAT fait état de la présence de frelons et indique qu'une association peut prendre une partie en charge de leur éradication. Des recherches vont être effectuées pour prendre contact avec cette association.
- Dates :
 - 8 octobre Fête à la Gravette
 - 21 octobre : Halloween, Karaoké
 - 24 Novembre Soirée déco de Noël pour les sapins
 - 25 Novembre Repas des aînés
 - 26 novembre Bourse aux jouets salle des Fêtes
 - 15 décembre Repas des employés

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h25